



Comment récupérer mon acompte

Par **jlrchr**, le **03/02/2010** à **11:56**

Bonjour,

J'ai commandé en octobre 2009 un quad dans une boutique, donc avec un interlocuteur pour ne pas avoir de mauvaises surprises.

J'ai versé un acompte d'environ la moitié de la valeur qui a été encaissé et eux devaient me le livrer dans les 90 jours.

Jusqu'à fin décembre, je les ai eu régulièrement au téléphone, puis ils ont fermé pour congé annuel. Mi janvier 2010, je les ai recontactés, et le silence radio, plus personne, ni par mail, ni par téléphone.

Depuis la boutique est fermée, mais il y a toujours le matériel dedans.

Aujourd'hui, je leur ai envoyé un courrier leur demandant de me livrer ou de me rembourser.

Si je n'ai pas de réponse, que faire ?

S'ils ont fermé boutique comment faire pour récupérer mon acompte ?

Quelles procédures dois-je suivre ?

Merci par avance de me répondre.

Par **Patricia**, le **04/02/2010** à **18:38**

Bonsoir,

Sans réponse de leur part et la boutique fermée, contactez une association de Défense des Consommateurs de votre département.

Je pense qu'elle pourra vous aider.

Je ne vois - hélas- rien d'autre à vous conseiller.....